

BRETAGNE^{EE}

AVIS DE COURSE

2017 - 11^e édition

Tour de Bretagne à la Voile

sur Figaro Bénéteau

*Épreuve du Championnat de France Élite de Course au Large
Classement Pro - Classement Amateur*



Crédit Mutuel
de Bretagne

ouest
france



26 août au 2 septembre 2017

SAINT-MALO > LÉZARDRIEUX > CAMARET-SUR-MER > LARMOR-PLAGE > BAIE DE QUIBERON > PIRIAC-SUR-MER

www.tourdebretagnealavoile.com



Organisation :

Ligue Bretagne de Voile - 1 rue de Kerbriant - 29200 Brest

Tél : 02 98 02 83 46 - Fax : 02 98 02 83 40 - info@voile-bretagne.com

<http://www.voile-bretagne.com/> et <http://www.tourdebretagnealavoile.com/>



1. Règles :

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- Les règlements fédéraux,
- La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- Le Tour de Bretagne à la Voile est une épreuve de catégorie 3 des RSO.
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

2. Publicité :

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. Admissibilité et inscription :

- L'épreuve est ouverte aux Figaro Bénéteau 2 répondant au règlement de monotype de la Classe Figaro Bénéteau en vigueur et aux équipages en règle avec l'association de Classe.
- Le Tour de Bretagne à la Voile se court en équipage de deux personnes dont une peut être mineure.
- Les bateaux et un représentant de l'équipage engagé (skipper et/ou co-skipper) devront être arrivés et se tenir à la disposition des organisateurs à Saint Malo à partir du Mercredi 23 août à 12h00.
- L'ouverture de la chaîne d'inscription se fera le Mercredi 23 août à partir de 10h00.
- Les concurrents français devront présenter lors de la confirmation des inscriptions leur licence FFVoile, avec visa médical.
- Les concurrents étrangers devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale affiliée à l'ISAF et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Le certificat de conformité 2017.
- Les inscriptions se font en ligne sur le site www.tourdebretagnealavoile.com. Pour valider cette inscription, un acompte de 200€ devra être effectué avant le 1^{er} juillet 2017 par paiement en ligne. Les inscriptions devront être accompagnées de l'ensemble des pièces demandées en Annexes

4. Droits à payer :

Le montant total de l'Inscription est fixé à 700€ par bateau. Le solde (500€) devra être réglé au plus tard avant vendredi 25 août 2017. En cas d'inscription tardive (Après le 1^{er} juillet). Le montant total de l'Inscription sera de 900€ par bateau.
En cas de désistement l'acompte de 200€ ne sera pas remboursé.

5. Programme :

- Jeudi 24 août Saint Malo : 17h Briefing des concurrents
18h Présentation des équipages
- Vendredi 25 août Saint Malo : 13h30 Prologue l'après midi
21h30 Remise des prix du prologue
- Samedi 26 août 10h30 : Saint Malo -> Lézardrieux
- Dimanche 27 août 12h00 : Lézardrieux -> Tour de Bréhat -> Lézardrieux
- Lundi 28 août 12h00 à Mardi 29 août : Lézardrieux -> Camaret
- Mercredi 30 août 07h30 : Camaret -> Larmor Plage (Kernevel)
- Jeudi 31 août 12h00 Groix : Tour de Groix et/ou parcours construits
- Vendredi 1 septembre 10h00 : Larmor Plage -> Quiberon
- Samedi 2 septembre 10h00 : Quiberon -> Piriac sur Mer
- Samedi 2 septembre à 20h00 à Piriac sur Mer : Proclamation des résultats

6. Jauge :

Les opérations préalables de jauge et de contrôle sécurité se dérouleront du Mercredi 23 août à partir de 14h00 jusqu'au Vendredi 25 août à 11h00.

7. Instructions de course :

Seules les instructions de course distribuées lors de la confirmation des inscriptions à Saint Malo sont officielles.

8. Parcours :

Les parcours seront décrits dans les instructions de course.

9. Place de port :

- Le stationnement des bateaux à Saint Malo sera gratuit à partir du dimanche 20 août.
- Pendant la course, le stationnement des bateaux sera gratuit dans les ports d'accueil.
- Le stationnement des bateaux à Piriac sur Mer sera gratuit jusqu'au dimanche 3 septembre inclus.
- Les bateaux arrivant par transport routier à Saint Malo devront le signaler avant au comité d'organisation.
- La présence du skipper ou d'un représentant est obligatoire pendant les manutentions.

10. Classement :

- Le classement est un classement en points. Toutes les courses (*Sauf le Prologue*) seront prises en compte pour le classement général.
- Toutes les courses auront un coefficient 1
- Les résultats de l'épreuve sont pris en compte dans le championnat de France élite de course au large

- S'il y a au moins trois coureurs dans les catégories bizuts (si les 2 équipiers sont bizuths) et amateur (si les 2 équipiers sont amateurs), des classements bizuths et amateurs pourront être prévus.

11. Décharge de responsabilité :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (*pendant et après la compétition*) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de l'épreuve et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

13. Assurance :

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. Prix

20 000 Euros répartis selon le barème défini par le règlement du circuit solitaire édité par la classe Figaro Bénéteau.

15. Document pour le service de presse

Les concurrents devront, pour le skipper et le co-skipper, fournir par email tour@voile-bretagne.com lors de l'inscription l'ensemble des pièces listées dans l'annexe et au plus tard avant le 15^{er} Juillet 2017.

16. Présence aux manifestations officielles

La présence des skippers et co-skippers est obligatoire :

- Au briefing des concurrents du jeudi 24 août
- Aux proclamations des résultats de chaque course
- A la remise des prix finale

L'absence à ces manifestations pourra entraîner une pénalité financière de 150 €, sauf avec un avis justifié et avoir prévenu le directeur de course.

Prescriptions of the Fédération Française de Voile
Racing Rules of Sailing 2017-2020

RRS 25

FFVoile Prescription :

For all grade 5 and 4 events, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used.

For grade 5 events, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25 application.

RRS 62

FFVoile Prescription :

For the events of the Fédération Française de Voile, the equipment inspection committee or measurement committee is composed of the event measurer and the equipment inspectors, if any.

For purposes of rule 60.2, the event measurer and the equipment inspectors are included in the race committee.

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*) :

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*) :

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*) :

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*) :

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be

mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris.

ANNEXES - INSCRIPTION « Tour de Bretagne à la Voile »

Informations à communiquer par email à : tour@voile-bretagne.com au moment de l'inscription sur le site du Tour de Bretagne à la voile. **Attention toute réponse après le 15 juillet 2017 ne permettra pas de profiter de tous les outils de communication spécifiques aux skippers.**

BATEAU :

- Nom de course du bateau dans le Tour de Bretagne à la voile
- Attaché de presse : Nom, prénom tél et e-mail
- Adresse du site web du sponsor

SKIPPER :

- Nom, Prénom
- Date de naissance
- Lieu de résidence
- Région de référence
- Profession
- Téléphone
- E-mail
- Adresse du site web du skipper
- Nombre de participations au Tour de Bretagne à la voile

- Une photo du bateau en **Haute Définition**
- Une photo portrait en **Haute Définition**
- CV nautique des 5 dernières années

CO SKIPPER

- Nom, Prénom
- Date de naissance
- Lieu de résidence
- Région de référence
- Profession
- Téléphone
- E-mail
- Adresse du site web du skipper
- Nombre de participations au Tour de Bretagne à la voile

- Une photo portrait en **Haute Définition**
- CV nautique des 5 dernières années